

A Pessac sur Dordogne,

Le 4 novembre 2020.

L'USTOM vous informe : Reconfinement : Quelles règles pour la gestion des déchets ?

Le Gouvernement nous a annoncé un nouveau confinement lié à l'épidémie du Coronavirus. Depuis le 30 octobre, seuls les déplacements de 1ères nécessités sont autorisés comme pour l'école, le travail, la santé... mais la compréhension des règles n'est pas évidente. C'est pourquoi, nous avons consulté la Préfecture de Gironde pour connaître avec certitude ce qu'il était possible de faire pour les sites de l'USTOM.

La poursuite de la collecte

Depuis le début de la crise sanitaire qui frappe la France, l'USTOM a maintenu un service de collecte des déchets à l'identique. Les poubelles vertes d'ordures ménagères ; les poubelles jaunes contenant le tri sélectif ; les bornes d'apport volontaire qui maillent le territoire... tous ces équipements ont continué et continueront d'être collectés. Il en va de la salubrité publique et cette continuité de service contribue à limiter la propagation de virus.

Ainsi les 112 communes pour lesquelles l'USTOM gère les déchets bénéficient d'un **maintien de service**. La collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire est maintenue pour tous les flux.

Il est à rappeler que **les masques usagés doivent être jetés dans des sacs poubelles fermés** pour protéger tout le personnel qui travaille à la propreté de nos villes et de nos villages.

Le réseau des déchèteries

A l'inverse du 1^{er} confinement, beaucoup de professionnels peuvent maintenir leur activité. L'USTOM soutient et accompagne tous les artisans, commerçants, administrations, industries, agriculteurs... pour cela, le réseau des déchèteries reste ouvert du mardi au samedi. Les horaires sont modifiés à partir du 10 novembre et lissés pour les **6 déchèteries : de 9h à 12h et de 13h à 17h**.

Le quai de transfert à Massugas reste également ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h00 à 16h30 et est réservé exclusivement aux professionnels.

Il est à noter que pour les usagers particuliers, la case à cocher sur l'attestation de déplacement est « *convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public* ». Toutefois, il est rappelé qu'il faut limiter au maximum les déplacements, rester prudent et éviter les interactions.

L'accès aux déchèteries et au quai se fait obligatoirement muni d'une carte d'accès et dans le strict respect des mesures de sécurité dont le **port du masque sur tous les sites**.

L'accueil du public

Comme le préconise le Gouvernement, les agents travaillant dans les bureaux administratifs à Massugas sont pour la plupart en télétravail. Toutefois, l'accueil physique des usagers est maintenu **sur rendez-vous**.

L'accès à **l'accueil du quai de transfert pour les professionnels** reste inchangé.

Les agents de l'USTOM sont à votre écoute pour toute demande, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Par téléphone **05 57 84 00 20**



Par mail à contact@ustom.fr pour les questions générales et ri@ustom.fr pour les questions de facture et dotation de bac.



La Recyclerie est fermée ☹️